

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE
DE L'EXERCICE 2019. BUDGET PRINCIPAL. VOTE

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019. BUDGET PRINCIPAL. VOTE

M Bernard Cases, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant.

Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, le Conseil Municipal est appelé à décider de l'affectation du résultat de chaque exercice.

Le résultat ressortant du compte administratif 2019 est à corriger d'une opération d'ordre non budgétaire réalisée par le comptable public pour régulariser une anomalie sur le compte 16884 (solde créditeur) générée par la reprise d'un mandat de rattachement suite à la dissolution du budget annexe des logements très sociaux.

Il vous est aujourd'hui proposé de décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2020 au vu des résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	Excédent : 3 849 219,31 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Équilibre : 0,00 €
- Résultat de clôture à affecter	Excédent : 3 849 219,31 €
- Opération d'ordre non budgétaire	Excédent : 1 185,65 €
- Résultat de clôture rectifié à affecter (A1)	Excédent : 3 850 404,96 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent : 2 144 112,20 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit : -2 758 856,73 €
- Résultat comptable cumulé	Déficit : -614 744,53 €
- Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 633 163,84 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser	322 879,52 €
- Solde des restes à réaliser	-2 310 284,32 €
- <i>Besoin réel de financement</i>	2 925 028,85 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire	
- En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	2 925 028,85 €
- En dotation complémentaire de réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	925 376,11 €

SOUS-TOTAL (R 1068) 3 850 404,96 €

- En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002) 0,00 €

TOTAL (A1) 3 850 404,96 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution 614 744,53 €	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent fonctionnement capitalisé 3 850 404,96 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal et de sa reprise dans les comptes de la commune sur l'exercice 2020 comme décrit ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **9 POUR, 0 CONTRE et 30 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 18 juillet 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_078
Date de la décision :	2020-07-18 00:00:00+02
Objet :	AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019. BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20200718-DG20_078-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200718-DG20_078-DE-1-1_0.xml	text/xml	974
Nom original :		
DG20_078.pdf	application/pdf	676057
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200718-DG20_078-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	676057

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 juillet 2020 à 09h43min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 juillet 2020 à 09h43min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 juillet 2020 à 09h43min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 juillet 2020 à 09h44min01s	Reçu par le MI le 2020-07-21